

Cagnes, Carros : deux autres abandons de chiens morts

Un chiot croisé berger de deux mois allée des Bugadières à Cagnes, une femelle patou adulte près de Carros village trouvés samedi : l'association Au Service des Animaux dépose plainte

Le 20 août, Nice-Matin relatait l'abandon dans un parc du Cannet d'un chien mort de déshydratation par un couple de Néerlandais. Sordide et pas accidentel: alcoolisés, ils étaient partis se promener en ville et l'avaient laissé mourir dans la voiture.

Ce désolant fait divers a-t-il donné des idées à certains maîtres pour se débarrasser gratuitement de la dépouille de ceux qui furent leurs amis à quatre pattes ? Deux cas identiques viennent de se produire qui le laisseraient supposer. Pour l'instant sans que personne ne l'ait signalé. Mais des appels à témoins avec photos des animaux circulent sur le Net⁽¹⁾.

Samedi matin, à 8 heures à Cagnes, un chiot mort est signalé au 13 allée des Bugadières. Un petit mâle de deux mois noir feu et briné, berger croisé. Il avait le ventre gonflé et marqué de griffures, peut être après avoir été fauché par une voiture. Il a été abandonné dans une caisse à chats, avec une couverture.

Même jour, 10 heures, près du village de Carros, chemin de la Calade, un homme trouve dans son jardin la dépouille d'une femelle Patou... pucée en Italie. Là encore, pas de témoin déclaré.

Dans les deux cas, comme au Cannet, les communes avaient passé convention avec l'association « Au Service des Animaux » qui assure une fonction de four-

rière... sans euthanasie. L'équipe a donc été chargée de venir ramasser les cadavres. Et de gérer et financer leur incinération: 100 euros en moyenne pour un chien, sans doute plus pour le Patou.

« Ils font des économies sur le dos de la collectivité »

Cécilia Fruleux, cheville ouvrière de la petite association basée à Vence s'indigne de cette pratique.

C'est elle qui, au Cannet, avait été chargée de s'occuper du premier chien abandonné mort et enfermé dans un sac dont les maîtres, bien qu'étrangers, seront poursuivis et sont passibles d'une contravention de niveau 3 au titre de l'article R653-1 du code pénal pour négligence causant la mort d'un animal. Ce qui pourrait leur coûter jusqu'à 450 euros.

« On va sur place, ramasser les animaux accidentés et laissés au bord de la route, ce n'est déjà pas facile pour nous. Là ils ont été abandonnés par leurs maîtres, c'est intolérable au plan humain et matériel: ils font des économies sur le dos de la collectivité, des communes et de l'association.

Nous portons et porterons plainte systématiquement, et on continue les recherches grâce aux partages sur notre réseau. Une telle pratique n'est pas acceptable.»

Pas plus que les cas d'animaux secourus accidentés que leurs maîtres abandon-



En attendant l'incinération, les animaux ramassés morts sur la voie publique, l'une des fonctions de l'association, sont stockés au congélateur par Cécilia Fruleux. (Photo Eric Ottino)



À Carros samedi, chemin de la Calade, une patou abandonnée morte. (Photo A.A.A.)



Le petit mâle trouvé samedi à 8 heures à Cagnes, allée des Bugadières. (Photo A.A.A.)

Repères

★ Frais de vétérinaire

En moyenne 1 500 à 2 000 euros par mois d'interventions à tarif préférentiel, sauf urgence.

★ Animaux morts sur la route

Pour la 1^{re} fois en août 2017, 3 chiens sur les 9 ramassés depuis février 2015 dans la petite quinzaine de communes ayant passé convention, et 150 chats mâles pas castrés en général.

★ Sauvetages depuis 2012

Presque 300 chats sauvages ou abandonnés. 248 chatons ont été sauvés, 20 chats recueillis en fourrière et identifiables ont été restitués. Sur la voie publique 50 chiens adultes sans maîtres et 15 dont les maîtres n'ont pas voulu les récupérer. Autres interventions, les trafics: 23 chiots et 2 mamans récupérés, stérilisation gratuite de chiennes de sdf quand c'est possible.

★ A l'adoption

15 chatons et cinq adultes, 7 chiens qui coûtent 8 à 13 euros par jour de pension faute de famille d'accueil: les parrainages sont possibles pour aider à payer les frais de tous ces animaux en attente d'adoption.

ment, ne voulant pas assumer les soins vétérinaires.

« On est dans le consumérisme, il y a toutes les probabilités pour qu'ils aillent en adopter un autre en bonne santé ensuite » déplore cette passionnée de la cause animalière.

Des cagnottes sur Internet pour éviter l'euthanasie

« On lance des cagnottes sur le Net qui n'avancent pas pour payer les opérations de chats et chiens blessés et abandonnés ensuite.

Notre principe est de ne pas euthanasier. C'est difficile. Surtout quand les habitants de communes qui ne partici-

pent pas financièrement ont recours à nous.

On a des salariés, des assurances auto à payer, de grosses notes de carburant, et 7 000 euros de frais de vétérinaire rien qu'en juillet, malgré les tarifs préférentiels que nous font deux cliniques. C'est dire si on a besoin d'aide.»

Une aide que Vence a apportée à AAA en lui allouant notamment un espace pour sa fourrière à chats.

L'association cherche un autre terrain ailleurs pour y monter un lieu d'accueil des chiens, jusque-là placés en familles d'accueil.

VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr

(1) Sur le Face book de l'association AAA, Au Service des Animaux, <https://www.facebook.com/auservicedesanimaux06/photos>
Contact pour témoignage via Face book ou 06 61 25 31 72

La phrase

« On a besoin d'aide, on cherche des bénévoles dynamiques, qui s'investissent dans l'équipe pour gérer aussi bien l'administratif que les animaux »

Cécilia Fruleux, fondatrice d'Au Service des Animaux.